

# Règlements Jeunes 2024-2025

## 1.9 Arbitrage

**Remarque** : Les règles du jeu, la fonction d'arbitre assistant doivent dans le cadre du Programme Educatif Fédéral faire l'objet d'un apprentissage régulier et progressif en séance.

**Principe** : l'arbitrage des jeunes par les jeunes **est obligatoire** pour les catégories U14, U15 et U17 (facultatif pour les U18F et U19).

Pour l'arbitrage des jeunes par les jeunes, **un responsable de l'arbitrage sera désigné par chaque club en présence et porté sur la FMI en tant qu'arbitre assistant.**

L'arbitrage à la touche sera obligatoirement assuré par un joueur remplaçant, assisté du dirigeant désigné majeur et licencié.

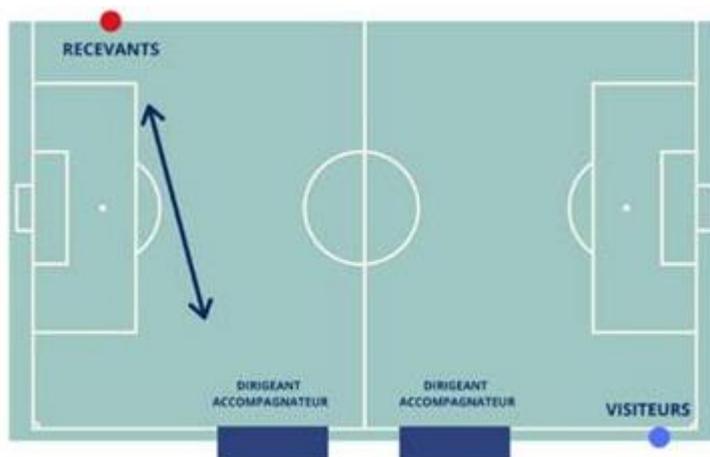
La CDJ souhaite que **l'ensemble des joueurs** appelés à participer à ces compétitions, **soit régulièrement en situation d'arbitrage.**

### Règles d'arbitrage par les Jeunes

- Foot à 11 (jeunes) : arbitrage obligatoire par un joueur dès lors que 12 joueurs sont inscrits sur la feuille de match.
- **Remplacement à la moitié du temps de chaque mi-temps** soit 4 joueurs minimum par rencontre.
- En cas de blessure, possibilité de faire entrer le joueur en position d'arbitre de touche.
- Un joueur ayant reçu **un carton blanc ne pourra être en situation d'arbitre** de touche pendant les 10 minutes de suspension.
- En cas d'absence de joueur en capacité d'arbitrer (blessures, expulsions), **un dirigeant, licencié avec certificat médical**, en tenue sportive sera autorisé à officier. - En cas d'indiscipline du joueur dans sa fonction d'arbitre, celui-ci reste considéré comme un joueur et de ce fait éligible aux sanctions de l'arbitre central (avertissement, exclusion, etc.) et aux poursuites disciplinaires dans le cadre de sa licence « joueur ».

### Positionnement :

- Positionnement de l'arbitre assistant **côté du banc de touche** durant **toute la rencontre pour l'équipe visiteuse** et à l'opposé pour l'équipe recevant.



## Accompagnement des joueurs à l'arbitrage :

Chaque équipe identifiera une personne ressource (dirigeant), laquelle devra être portée sur la Feuille de Match dans la rubrique arbitre assistant, pour :

- accompagner et conseiller les joueurs qui arbitrent à la touche. Ce dirigeant licencié, inscrit sur la feuille de match :
- connaît les Lois du Jeu - a une expérience d'arbitre assistant.
- **reçoit les consignes d'avant-match dans les vestiaires.**
- **informe les joueurs des consignes données par l'arbitre central.**
- gère les changements des joueurs à l'arbitrage (en lien avec l'éducateur).
- conseille les joueurs sur l'arbitrage à des moments opportuns (avant-match, avant un changement, après un changement, à la mi-temps, après le match, à l'entraînement) : placement, gestuelle, concentration...
- intervient auprès de l'environnement (spectateurs) qui chercherait à perturber les jeunes qui arbitrent.

**Attention**, pendant la rencontre, le dirigeant ne suit pas physiquement le jeune qui arbitre à la touche. Il reste fixe le long de la main courante, côté terrain, pour conseiller son jeune ou, reste assis sur le banc de touche.

